

E.M.C.
Partie 2.
Respecter les règles,
avoir des droits.



Leçon 4

Les droits et devoirs des enfants.

Exercice 1 : La Convention Internationale des droits de l'enfant.

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), ou Convention relative aux droits de l'enfant, est un traité international adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le **20 novembre 1989**.

Ratifiée par **197 États**, la CIDE est **le traité relatif aux droits humains le plus largement adopté** de l'histoire. Aujourd'hui, seuls les États-Unis manquent à l'appel.

Les 54 articles de la Convention énoncent que chaque enfant a :

le droit d'avoir un nom, une nationalité, une identité

le droit d'être soigné, protégé des maladies, d'avoir une alimentation suffisante et équilibrée

le droit d'aller à l'école

le droit d'être protégé de la violence, de la maltraitance et de toute forme d'abus et d'exploitation

le droit d'être protégé contre toutes les formes de discrimination

le droit de ne pas faire la guerre ni la subir

le droit d'avoir un refuge, d'être secouru, et d'avoir des conditions de vie décentes

le droit de jouer et d'avoir des loisirs

le droit à la liberté d'information, d'expression et de participation

le droit d'avoir une famille, d'être entouré et aimé

<https://www.unicef.fr/convention-droits-enfants/>

1) Parmi les propositions suivantes, raye celles qui sont fausses.

- a) ~~Tous les pays du monde adhèrent à la CIDE.~~
- b) La CIDE est un traité international adopté par l'Assemblée générale de l'ONU.
- c) la CIDE cherche à protéger tous les enfants du monde.
- d) ~~Les Etats Unis ont signé la CIDE.~~
- e) La CIDE a été signée en 1989.

2) Dans le document de l'exercice 1, entoure en rouge les droits en rapport avec la famille et l'identité.

3) Dans le document de l'exercice 1, entoure en bleu ceux en rapport avec l'éducation et l'enseignement.

4) Dans le document de l'exercice 1, entoure en vert ceux en rapport avec la protection des enfants.

Exercice 1 : La Convention Internationale des droits de l'enfant.

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), ou Convention relative aux droits de l'enfant, est un traité international adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le **20 novembre 1989**.

Ratifiée par **197 États**, la CIDE est **le traité relatif aux droits humains le plus largement adopté** de l'histoire. Aujourd'hui, seuls les États-Unis manquent à l'appel.

Les 54 articles de la Convention énoncent que chaque enfant a :

le droit d'avoir un nom, une nationalité, une identité

le droit d'être soigné, protégé des maladies, d'avoir une alimentation suffisante et équilibrée

le droit d'aller à l'école

le droit d'être protégé de la violence, de la maltraitance et de toute forme d'abus et d'exploitation

le droit d'être protégé contre toutes les formes de discrimination

le droit de ne pas faire la guerre ni la subir

le droit d'avoir un refuge, d'être secouru, et d'avoir des conditions de vie décentes

le droit de jouer et d'avoir des loisirs

le droit à la liberté d'information, d'expression et de participation

le droit d'avoir une famille, d'être entouré et aimé

<https://www.unicef.fr/convention-droits-enfants/>

Exercice 2 : La protection des enfants en France.

Document 1 : Qu'est-ce que la protection de l'enfance ?

La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa sécurité, sa moralité et son éducation dans le respect de ses droits.

Elle comprend :

des **actions de prévention** en faveur de l'enfant et de ses parents ;

le **repérage et le traitement des situations de danger** ou de risque de danger pour l'enfant ;

les **décisions administratives** (aide financière, aide éducative à domicile, contrat jeune majeur, accueil familial ou en établissement) **et judiciaires** (ordonnance de placement, etc.) prises pour sa protection.

Les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE), les services associatifs habilités et les tiers bénévoles mettent en œuvre la protection administrative de l'enfant. La Direction de la protection judiciaire de la jeunesse est en charge du volet judiciaire.

<https://www.vie-publique.fr/eclairage>

Document 2 : Affiche émise par l'État français.- → <https://solidarites.gouv.fr/>

Questions.

5) **Surligne, dans le document 1, le passage qui explique les objectifs de la protection de l'enfance en France.**

6) **Quelles actions sont menées pour protéger les enfants ? Par qui sont menées ces actions ?**

AGRESSIONS, HARCÈLEMENT OU VIOLENCES ?

Tu as besoin d'aide ?

VICTIME OU TÉMOIN, IL Y A TOUJOURS UN NUMÉRO POUR T'AIDER.



À LA MAISON



SUR LES RÉSEAUX



À L'ÉCOLE

N'hésite pas à en parler à un adulte ou à appeler ces numéros. Au bout du fil, il y aura toujours une personne de confiance pour t'écouter, t'aider et te conseiller de façon anonyme, gratuite et confidentielle.

Exercice 2 : La protection des enfants en France.

Document 1 : Qu'est-ce que la protection de l'enfance ?

La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa sécurité, sa moralité et son éducation dans le respect de ses droits.

Elle comprend :

des **actions de prévention** en faveur de l'enfant et de ses parents ;
le **repérage et le traitement des situations de danger** ou de risque de danger pour l'enfant ;
les **décisions administratives** (aide financière, aide éducative à domicile, contrat jeune majeur, accueil familial ou en établissement) **et judiciaires** (ordonnance de placement, etc.) prises pour sa protection.

Les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE), les services associatifs habilités et les tiers bénévoles mettent en œuvre la protection administrative de l'enfant. La Direction de la protection judiciaire de la jeunesse est en charge du volet judiciaire.

<https://www.vie-publique.fr/eclairage>

Document 2 : Affiche émise par l'État français.- →

<https://solidarites.gouv.fr/>

Questions.

5) Surligne, dans le document 1, le passage qui explique les objectifs de la protection de l'enfance en France.

6) Quelles actions sont menées pour protéger les enfants ? Par qui sont menées ces actions ?

L'État français mène des actions de prévention, il repère et traite les situations de danger. Des décisions administratives et judiciaires sont prises.

Plusieurs acteurs interviennent pour protéger les enfants : l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance), des associations agréées, des bénévoles et la justice (mais aussi la police et la gendarmerie).

AGRESSIONS, HARCÈLEMENT OU VIOLENCES ?

Tu as besoin d'aide ?

VICTIME OU TÉMOIN, IL Y A TOUJOURS UN NUMÉRO POUR T'AIDER.



À LA MAISON

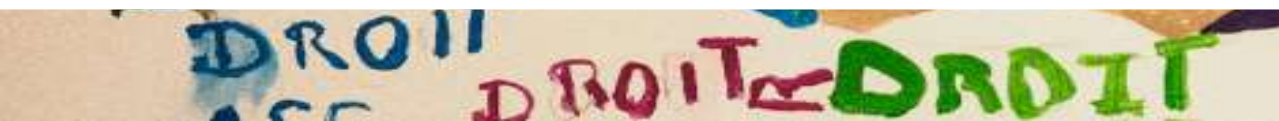


SUR LES RÉSEAUX



À L'ÉCOLE

N'hésite pas à en parler à un adulte ou à appeler ces numéros. Au bout du fil, il y aura toujours une personne de confiance pour t'écouter, t'aider et te conseiller de façon anonyme, gratuite et confidentielle.



Document 2 : Affiche émise par l'État français.- →
<https://solidarites.gouv.fr/>

Questions.

7) Document 2 : A quoi correspondent les numéros présents sur l'affiche ?

Il s'agit de numéros de téléphone gratuits que les enfants peuvent appeler s'ils rencontrent des problèmes de violence ou de harcèlement, physique ou moral(e), à la maison (119), sur les réseaux (3018) ou à l'école (3020).



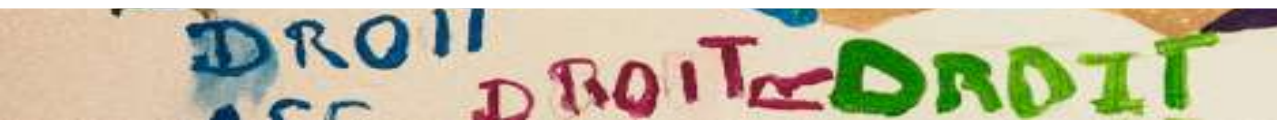
AGRESSIONS, HARCÈLEMENT OU VIOLENCES ?

Tu as besoin d'aide ?

VICTIME OU TÉMOIN, IL Y A TOUJOURS UN NUMÉRO POUR T'AIDER.

		
À LA MAISON	SUR LES RÉSEAUX	À L'ÉCOLE

N'hésite pas à en parler à un adulte ou à appeler ces numéros. Au bout du fil, il y aura toujours une personne de confiance pour t'écouter, t'aider et te conseiller de façon anonyme, gratuite et confidentielle.



Les droits des enfants sont-ils bien respectés en France ?

QUELQUES CHIFFRES...

- Plus de deux millions d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté (seuil européen : revenu mensuel disponible inférieur à 908 €).
- Environ 15 000 enfants sont sans domicile fixe avec leurs familles (donc ballottés de foyers en hébergements précaires ou à la rue).
- On compte près de 40 000 tentatives de suicide annuelles.
- Environ 100 000 enfants chaque année sont signalés comme enfants en danger (enfants maltraités et en risque).
- Plus de 270 000 enfants sont confiés aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance, séparés parfois durablement de leurs familles ou d'un environnement considéré trop délétère...
- 20 000 à 40 000 enfants handicapés ne seraient pas scolarisés.



Les droits des enfants dans le monde sont-ils respectés ?

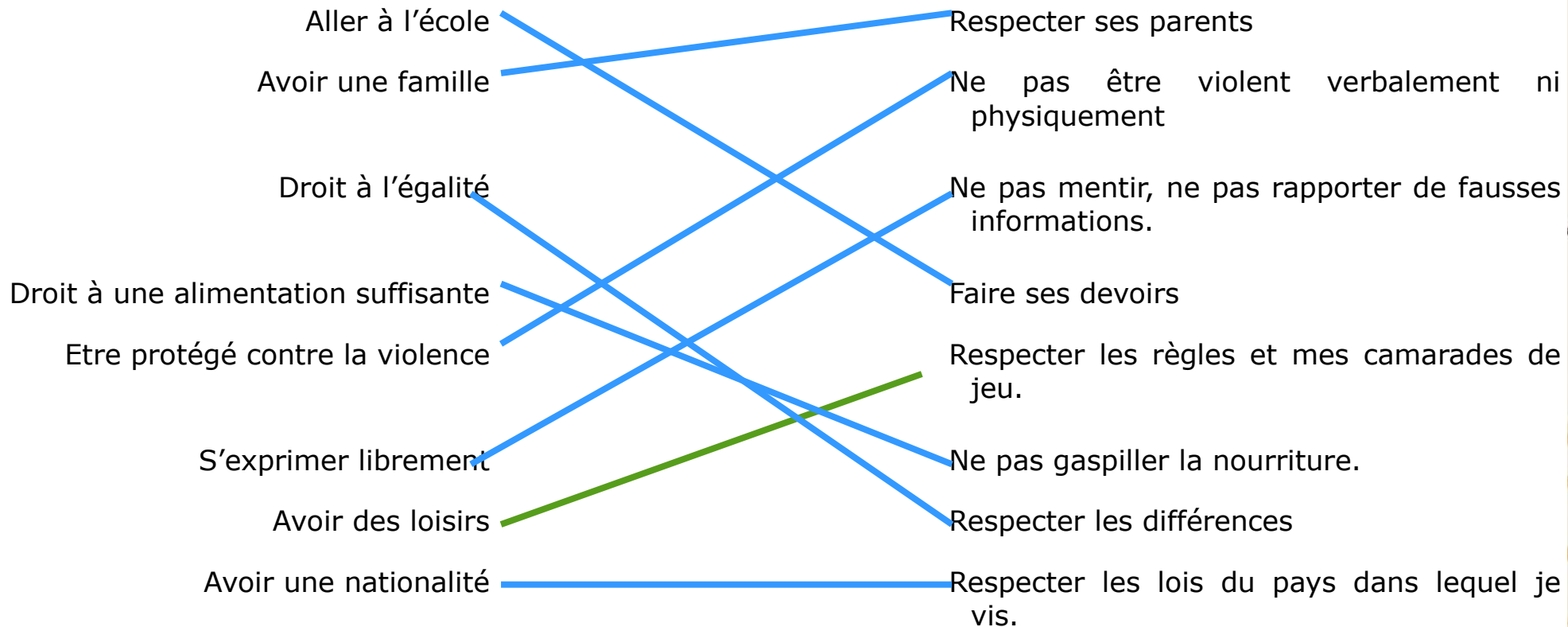


Exercice 3 : Des droits associés à des devoirs.

Relie chacun des droits ci-dessous au devoir qui lui correspond.

Les droits

Les devoirs



Résumé.

Les enfants ont des droits inscrits, depuis 1989, dans la **Convention Internationale des Droits de l'Enfant**. Ce texte a été rédigé dans le cadre de l'**ONU** et presque tous les pays du monde l'ont signé. Parmi ces droits, il y a des droits fondamentaux tels que le droit de s'exprimer, le droit à l'égalité et des **droits spécifiques aux enfants** tels que le droit à une famille, le droit de jouer, le droit à l'éducation, le droit d'être protégés contre la guerre.

Cependant, **les droits des enfants ne sont pas respectés partout de la même façon**. Ils sont globalement mieux respectés dans les pays développés. Des organismes internationaux, tels que l'**Unicef**, interviennent pour aider les pays à **faire respecter les droits des enfants**

- .